



REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DE LA REUNION  
-----

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2019**

**DELIBERATION N° : 20190920\_23**

**OBJET :** Pacte de solidarité territoriale 2018-2020 - Avenant n°1 à la convention PST entre la Commune de Saint-Joseph, le CCAS de Saint-Joseph et le Conseil Départemental - Volet « fonctionnement »

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : **27 SEP. 2019**

Nombre des conseillers en exercice : **39**

Présents	28
Procuration	5
Votants	33
Abstention	0
Exprimés	33

Le Maire

*L'Élu délégué*  
  
  
*Christian LANDRY*

L'an deux mille dix neuf, le vingt septembre à dix-sept heures onze minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – MAIRE

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; RIVIERE François ;

**Absents – Représentés**

HOAREAU Claudette représentée par LEBRETON Blanche  
PAYET Yannis représenté par BAUSSILLON Inelda  
HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée  
FRANCOMME Brigitte représentée par GUEZELLO Alin  
PAYET Priscilla représentée par FONTAINE Olivier

**Absents**

HOAREAU Jeannick ; LEBON Marie Jo ; BOYER Julie ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Gérald KERBIDI, conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



## Séance du 20 septembre 2019

**DÉLIBÉRATION N° : 20190920\_23**

**OBJET : Pacte de solidarité territoriale 2018-2020 - Avenant n°1 à la convention PST entre la Commune de Saint-Joseph, le CCAS de Saint-Joseph et le Conseil Départemental - Volet « fonctionnement »**

### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

**Le Maire expose :**

La commission permanente du Conseil Départemental a validé le 11 juillet 2018 respectivement les projets d'investissement de la Commune de Saint-Joseph pour un montant de 3 193 596 € et deux projets au titre du volet fonctionnement pour un montant de 580 410 € (Kaz'Anim et Accompagnement à la vie sociale).

Le principe d'une aide par le Conseil Départemental sur un ensemble de projets a été validé en conseil municipal du 24 août 2018 pour la partie investissement et en conseil d'administration du CCAS le 27 août 2018 pour la partie fonctionnement.

Pour rappel, le Pacte de Solidarité Territoriale (PST) – volet « fonctionnement » - cible les actions en direction des publics vulnérables et favorise notamment plus particulièrement les actions de prévention et d'accompagnement en faveur des personnes âgées afin de maintenir le lien social et de lutter contre l'isolement.

Une liste de projets à soutenir - financement inclus - a été proposée par le CCAS et validée par le Conseil Départemental dans la limite d'une enveloppe définie pour 3 ans (2018-2020).

Le Pacte de Solidarité Territoriale (PST) étant formalisé par une convention qui liste ces projets et précise les modalités administratives et financières, le présent avenant a pour objet de modifier, sans incidence financière, le plan de financement du volet social afin d'intégrer une nouvelle action "Ateliers adaptés" dont le financement est assuré par le redéploiement d'une partie de l'enveloppe attribuée initialement.

**Projets portés par le CCAS**

Opérations	Montant global (€ HT)	PST		CCAS		Autres financements		
		Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Financier
Kaz'Anim	639997	160000	25,00 %	479997	75,00 %			
Accompagnement à la vie sociale	189160	47290	25,00 %	141870	75,00 %			
Ateliers adaptés (culture, santé, loisirs)	1492483	373120	25,00 %	1119363	75,00 %			
<b>Total</b>	<b>2 321 640 €</b>	<b>580 410,00 €</b>	<b>25,00 %</b>	<b>1 741 230 €</b>	<b>75,00 %</b>			

Les autres dispositions de la convention initiale sont inchangées.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention Pacte de Solidarité Territoriale (PST) entre la Commune de Saint-Joseph, le CCAS de Saint-Joseph et le Conseil Départemental ;
- d'autoriser le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

---

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la note explicative de synthèse n°23,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

**Présents : 28**

**Représentés : 5**

**Pour : 33**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup> .-** **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention Pacte de Solidarité Territoriale (PST) entre la Commune de Saint-Joseph, le CCAS de Saint-Joseph et le Conseil Départemental.

**Article 2 .-** **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 3 .-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire  
par transmission en Préfecture le :  
Et publication ou notification  
Du :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire

  
  
*L'Élu délégué*  
**Christian LANDRY**